

**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme POINCEP
habitant à : Route de Loran Pouchet
16140 LUPSALT
donne un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».
- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.
- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.
- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Bouchet le 16 Février 2019

Signature : Gaëtan Poincet

- Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
 Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr